



École de Santé Holistique – FAQ

*Voici quelques questions qui nous sont régulièrement posées
et les réponses du Conseil d'administration et de notre Conseil pédagogique.*

➤ **Qui est l'ESH ?**

L'école de Santé Holistique est née au printemps 1996 à l'initiative de quatre enseignants déjà actifs dans une des toutes premières écoles de naturopathie en Belgique (l'ISEE fondé en 1984). Nous entamons donc en septembre 2025 notre 30ème année de formation.

➤ **Quels cours propose l'ESH ?**

Nous organisons avant tout une formation complète certifiante en naturopathie. Nous proposons des ateliers d'initiation et des conférences d'information par thème. Des cours à la carte sont accessibles à partir de septembre 2025.

➤ **Quels sont les prérequis pour démarrer la formation ?**

Jusqu'à présent, la seule condition est d'être majeur (18 ans). La motivation pour un métier de relation d'aide est indispensable. L'engagement et la focalisation sur l'observation est un atout supplémentaire.

➤ **Les cours de science sont-ils très poussés ?**

Les bases scientifiques sont indispensables à l'apprentissage du métier de naturopathe. Elles sont bien développées à l'ESH. Ces cours sont accessibles à toutes et tous, quelles que soient vos connaissances de départ. La vision est globale avec un ancrage dans la vie pratique.

➤ **Quel est le cadre de la formation ?**

L'ESH et le diplôme ne sont pas reconnus par la Communauté Française Wallonie-Bruxelles. Le programme des cours est accrédité (le plus haut niveau de reconnaissance) par REFORMED® aisbl qui est expert et partenaire officiel de la CE (Commission Européenne) pour les critères de formation et la qualification des compétences en Médecines non Conventionnelles. Le dossier est également pendant à l'UNB (Union des Naturopathes de Belgique) et à la WNF (World Naturopathic Federation) pour une reconnaissance belge et internationale supplémentaire.

➤ **A quel titre/compétences peuvent prétendre les étudiants qui finalisent leur parcours ?**

La formation en 2 ans donne accès au titre de "Éducateur/trice en Santé Traditionnelle et Naturelle". Après les 3 ans 1/2, on aboutit au niveau "Praticien-ne en Santé Traditionnelle et Naturelle Naturopathe". Le niveau de compétence atteint à l'ESH amène l'étudiant-e au niveau 5 (sur l'échelle ECTS d'apprentissage des formations pour adultes de la CE) avec la spécialisation de "Naturopathe en santé globale tempéramentale et psychosomatique". Les aspects tempéramentaux et de santé psychosomatique sont la marque distinctive de l'ESH.

➤ **Comment les cours sont-ils dispensés ?**

La formation a lieu au centre Ressourcements : Welriekendedreef 45 - 3090 Overijse (Jezus Eik) C'est un cadre champêtre, situé juste en face de la forêt de Soignes. La présence aux cours est requise et obligatoire pour les TP (travaux pratiques). La plupart des cours ont lieu les week-ends, quelques jours fériés et parfois en soirée. Quelques cours de soirée ont lieu à distance.

➤ **Quels sont les engagements de l'ESH, pris par l'administration et les formateurs ?**

Nous organisons une formation complète certifiante répartie sur 3 années + stage et TFE. Nous assurons le suivi individuel des étudiant-e-s depuis leur inscription jusqu'à l'obtention de

leur certificat ou diplôme. Cela comporte la présence aux cours, l'organisation des examens, le suivi administratif et financier, la supervision du stage et du TFE (travail de fin d'études), les échanges personnels avec un formateur désigné, le tout dans une écoute bienveillante.

➤ **Quelle est la part de travail personnel de l'étudiant-e ?**

La formation requiert une présence aux cours de 10 heures par semaine en moyenne. La 4ème année fait place au stage et à la réalisation du TFE.

L'estimation de travail personnel en dehors des cours est estimée à 10 h par semaine.

Avec une bonne organisation il est possible de travailler à temps plein et de suivre les cours, mais l'idéal reste un job à temps partiel.

➤ **Quels sont les engagements des étudiants ?**

En dehors du contrat financier, les étudiant-e-s s'engagent à la présence aux cours, à la réalisation des travaux personnels, au passage des examens et au respect du R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur), qui invite à la convivialité, au civisme et à la bonne tenue des locaux dans le respect de toutes et tous.

➤ **Quelles sont les étapes de la formation complète ?**

Les contrôles de connaissances/compétences sont organisés toute l'année sous forme de travaux à remettre et par les examens qui suivent la fin de chaque matière. Les examens sont organisés au cours de l'année au rythme d'un à deux par mois maximum.

Le titre d'Éducateur/trice de Santé (ESTN©) est accordé après la réussite des 2 premières années.

Le titre de Naturopathe spécialisé (PSTN-NS©) est accordé après les 4 années comprenant le stage et la réussite du T.F.E. (Travail de Fin d'Études).

➤ **Comment passe-t-on à l'année supérieure ?**

Le passage de classe se fait sur base des présences effectives et de la réussite des examens.

Des sessions de rattrapage sont organisées début juillet et début septembre.

➤ **Pourquoi la formation complète en naturopathie dure-t-elle 4 ans ?**

L'apprentissage à une relation d'aide professionnelle ne s'improvise pas. L'intégration des matières, du savoir, du savoir-être et du savoir devenir sont nos objectifs pédagogiques.

Par ailleurs, le rythme proposé permet d'étudier tout en continuant une activité professionnelle et en assumant diverses responsabilités (familiales ou autres).

➤ **Est-il possible de suivre la formation en moins de 4 années ?**

Cette formule a été testée par le passé mais aucun-e étudiant-e n'a pu réaliser la formation en moins de 4 ans. Il est impossible d'adapter un parcours individuel cohérent avec nos objectifs pédagogiques en moins de 4 années.

➤ **Est-il possible d'étaler la formation sur une période plus longue ?**

Nous avons pu élaborer avec plusieurs étudiant-e-s un programme personnalisé sur 5 ou 6 années.

Cela reste possible moyennant certaines adaptations. Dans ce cas le prix des cours est adapté chaque année en fonction du nombre d'heures.

➤ **Quelles sont les spécificités de l'ESH ?**

La formation complète en Naturopathie s'organise dans une vision globale, reliant les divers aspects de l'être humain et ses liens avec l'environnement.

Les tempéraments hippocratiques sont une référence importante. Les développements psychosomatiques sont également très étudiés.

Ces deux aspects sont le fil rouge de la formation.

➤ **Quelles sont les démarches pour l'inscription ?**

Nous acceptons toutes les personnes majeures (avec ou sans CESS) qui souhaitent entrer dans l'apprentissage de la relation d'aide via la santé globale.

Il est utile de participer préalablement à une de nos Portes Ouvertes pour rencontrer les formateurs, des étudiants et pouvoir poser toutes vos questions.

Un entretien individuel sur les motivations et la précision des enjeux est nécessaire.

Le paiement de l'acompte finalise l'inscription.

➤ **Combien coûte la formation ?**

Les 3 années de cours comporte chacune 400 heures. Le prix est de 4.250 € par année.

La 4ème année (stage-TFE) coûte 450 €.

La cotisation annuelle de 30 € comme membre de REFORMED® aisbl est comprise dans le prix.

Il est possible de fractionner le paiement en mensualités. Dans ce cas, il est demandé un complément de 100 €, donc un total de 4.380 €. Dans ce cas, un acompte de 850 € est demandé, puis 10 mensualités de 350 €.

➤ **Existe-t-il des aides financières ?**

A notre connaissance, aucun organisme n'octroie de bourse pour ce genre d'études.

Seuls les étudiants en âge scolaire (moins de 26 ans) peuvent prétendre aux allocations familiales selon la caisse contactée (Cela semble injuste, mais c'est la réalité en Communauté française de Belgique)

Certaines entreprises parviennent à obtenir des congés-éducation payés pour leurs salariés.

➤ **Comment s'organise l'année académique ?**

La rentrée a lieu mi-septembre (le 13/09 en 2025)

Le calendrier des cours, des remises des travaux et des examens est en ligne, confirmé le 1er jour.

➤ **Est-il possible de parler de difficultés personnelles/organisationnelles éventuelles ?**

Un rendez-vous de suivi individuel et confidentiel est proposé au cours de l'année.

Pendant toute l'année, chaque enseignant-e est à l'écoute des étudiant-e-s et des collègues et en réfère si nécessaire au Conseil pédagogique.

Un rendez-vous d'échanges a lieu chaque trimestre avec les délégué-e-s de classe et le Conseil pédagogique.

➤ **Que se passe-t-il à la fin des études ?**

Lorsque vous êtes diplômé-e Naturopathe ou Éducateur/trice de Santé (PSTN-N© ou ESTN©) vous êtes mentionné-e dans la liste des professionnels certifiés de l'ESH. Notre site étant très bien référencé, vous bénéficiez de notre visibilité.

Des partenariats privés avec des tarifs adaptés vous permettent de développer vos activités de façon individualisée avec des outils de communication sur mesure.

Des séminaires de formation continue accessibles aux professionnels sont également prévus.

➤ **Est-il possible de suivre certains cours en auditeur libre ?**

Les formations de Naturopathie sont réservées aux inscrit-e-s au cursus.

Des **cours "à la carte"** seront organisés - en journée/soirée en semaine - sur certaines matières.

Ils ne font pas partie du cursus complet. Ils seront accessibles à tous.

➤ Si vous avez des **questions plus spécifiques ou personnelles**, vous pouvez

- participer aux portes ouvertes

- contacter directement un des co-directeurs

Eric Bach : info@sante-holistique.org - 02 520 28 25

Régis Close : regisclose@hotmail.com - 0498 042 519

